



Le contexte

L'affermissement des liens et des solidarités entre le littoral et son arrière pays montagnard, plus fragile, plus exposé à la pression foncière et la tentation de l'étalement urbain., est un des points essentiels de l'équilibre territorial.

La vocation du SCoT est donc d'adosser aux fonctions d'espace ressource (eau, énergie, agriculture...) que le Haut Pays fournit, un soutien en réciprocité au développement local de ce territoire rural et enclavé. En d'autres termes, une association gagnante assurant aux hommes et aux femmes de ces territoires de montagne de conserver une offre de proximité en matière de services et de sécurité publics, un accès à l'éducation, la formation et la culture, différentes chances pour l'accès à un emploi qualifié et de qualité.





3A / Inclure le Haut Pays au sein de la destination touristique "Côte d'Azur"

Il s'agira de construire des boucles de découverte permettant de faire connaître, au-delà de la Bande Littorale, le Moyen-Pays et le Haut Pays et leurs spécificités (les grands sites sportifs, la culture et la valorisation des plantes à parfums...).

La structuration de cette offre devra se commercialiser sur l'ensemble du territoire du SCoT, avec des prestations d'hébergements complémentaires aux grandes unités touristiques en mettant en évidence la spécificité de l'offre patrimoniale (vieux villages du Haut Pays...).

Afin d'améliorer la qualité de l'offre, des Pass Transports permettant de faciliter la mobilité des touristes entre le littoral et le Haut Pays pourraient être proposés.

Enfin, la création d'un réseau Wifi touristique unifié sur l'ensemble du territoire du SCoT ainsi que des applications regroupant toute la filière permettrait d'assurer une promotion qualitative de la destination.

3B / Réussir la diversification économique des Communes Alpines

Cette diversification économique ne peut trouver une réponse que dans un panel d'actions à engager :

- Doter le Haut Pays de plusieurs zones économiques productives labélisées et reliées au numérique très haut débit qui soient capables d'accueillir des installations artisanales et des petites entreprises ;
- Labéliser les productions agricoles du Haut Pays afin de rendre les productions locales visibles et reconnues et d'ouvrir des débouchés commerciaux de courte distance à l'agriculture de terroir ;

- Composer des filières économiques et artisanales d'excellence propres au Haut Pays (éco-construction, agriculture, énergies renouvelables, artisanat alimentaire...) ;
- Raccorder au très haut débit numérique les structures existantes (exemple de la Maison de Service au Public de Saint-Auban) pour l'égalité d'accès aux services publics des habitants du Haut Pays (télé-administration, télé-médecine, télé-formation, culture numérique...) ;
- Développer les sites décentralisés d'activités tertiaires pour le télé-travail, le tourisme d'affaire, l'intégration professionnelle.

SCOT
OUEST
ALPES

Scot'OUEST

ALPES - MARITIMES



SCOT
OUEST ALPES
MARITIMES

Les outils opérationnels et les axes clés pour réussir la cohérence territoriale

AXE 1.4



Le contexte

Au global, la démarche du SCOT Ouest Alpes-Maritimes porte pour les vingt prochaines années un modèle de développement territorial désormais choisi et défini à une meilleure échelle, celle de la cohérence territoriale adaptée aux quartiers, aux villages et aux centres urbains.

4A / Une mobilité mieux organisée pour un territoire plus fluide



- Doter la Bande Littorale et le Moyen-Pays de solutions adéquates de désenclavement, de reports modaux et de massification du transport public, avec la nécessité de multiplier les solutions locales ou à plus grandes échelles d'éco-mobilités ;
- Stocker en amont les flux automobiles domicile-travail provenant des territoires voisins (Var Est, Pays de Fayence) et les rabattre vers les modes collectifs de transport ;
- Emboîter les deux réseaux de Transports en Commun, interfacer avec les réseaux urbains de la CASA et le réseau régional de bus autour de pôles d'échanges intermodaux capables de multiplier les solutions de mobilité ;
- Décongestionner la problématique du stationnement automobile en augmentant significativement l'offre marchande et en s'adaptant à l'innovation des mobilités autonomes du futur (véhicules connectés, électriques et partagés).

Les solutions proposées des meilleurs temps de déplacement

- **Faire évoluer l'A8** lors des heures de pointe vers un statut d'axe d'intérêt local pour mieux distinguer les trafics régionaux du transport en transit et libérer par des aménagements nouveaux les points d'engorgement routier que sont actuellement les convergents de Cannes la Boca et Mougins de l'A8 ;
- **Traiter** les points de saturation qui ponctuent chaque convergence du réseau viaire avec des aménagements routiers nouveaux permettant d'effacer chaque contexte d'entonnoir (Route de Draguignan et Carrefour Saint Jacques, Carrefour des 4 Chemins RD 35 Mougins) ;
- **Mettre** en route un réseau de Car à Haut Niveau de Service pour les déplacements domicile-travail et lui attribuer soit des axes réservés, soit des priorités adaptées dans le trafic actuel pour rendre ce nouveau réseau efficace et capable de réduire le temps de déplacement dans les heures de pointe ;
- **Construire** une culture de la fluidité des déplacements sur le réseau viaire au cours des heures de pointe en veillant collectivement à reporter les interventions de maintenance et d'entretien susceptibles de compliquer les déplacements.

4B / La mixité urbaine comme une solution pour un territoire plus fonctionnel



- Rapprocher les différents usages pour abaisser le besoin de déplacement, et ce à chaque échelle des centralités, avec le souci de connecter chaque équipement nouveau à un réseau de mobilités douces. Ce réseau participera à la sécurisation de chaque déplacement, à la réduction de la pression du stationnement et de l'accessibilité automobile et permettra d'offrir de nouvelles opportunités pour des espaces agréables (sentiers piétons, pistes cyclables, espaces publics nouveaux...).
- Remettre en question le report en périphérie des villes de l'emploi en garantissant le maintien de toutes les économies au sein des centres urbains (artisanat, services, commerces...) et en y protégeant les fonctions économiques présentes (et en leur accordant des bonifications et des simplifications leur permettant de s'adapter à leur environnement urbain).
- Reconquérir les espaces urbains mono-fonctionnels hérités depuis 50 ans et concevoir sur leur assise de nouveaux espaces urbains renouvelés et aux fonctions diversifiés.

4C / Une meilleure maîtrise du foncier rendue nécessaire dans un contexte de forte pression

- Se doter d'une stratégie et une ingénierie foncière à l'échelle du SCoT et de ses EPCI capable de repérer, remembrer et recycler le foncier nécessaire à la mise en œuvre du SCoT (pour l'économie, les loisirs, la mixité urbaine, les grands équipements publics, l'agriculture...).
- Entrer dans une logique de (très) grands périmètres de projets urbains adossés à des acteurs d'aménagement de long terme - recycler le foncier mal urbanisé à partir d'opérations inscrites sur le long terme.
- Intervenir conjointement sur les grandes entités agricoles et naturelles pour freiner les logiques spéculatives et restituer des espaces d'intérêt agronomiques à l'économie locale (biens sans maître, réorganisation foncière...).

73004
et 10000

Scot OUEST

A L P E S - M A R I T I M E S



Pays
de
Grasse



CANNES
PAYS DE
LÉRINS

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PAEF
09.01.19

LES ORIENTATIONS
GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE
DU SCOT OUEST

2

4 AXES POUR REUSSIR LA COHERENCE TERRITORIALE

- AXE 2.1** Rester un territoire de proximité et de centralités
- AXE 2.2** Protéger les valeurs fondatrices du territoire - son environnement, ses milieux et ses paysages
- AXE 2.3** Conjuguer compétitions et solidarités économiques
- AXE 2.4** Valoriser le profil environnemental

73 AN
de 1000

AN

Scot'OUEST
ALPES - MARITIMES





Rester un territoire
de proximité
et de centralités

AXE 2.1





1A / Retrouver les échelles de la vie quotidienne et les qualités de l'urbanisme intégré



Au cours des dernières décennies, le territoire du SCoT s'est transformé continuellement sous la logique de la diffusion de l'urbanisation et la spécialisation des lieux (zones commerciales, zones de loisirs...) en un territoire en fragments, l'accumulation de non-lieux urbains (mono-fonctionnel..) et la perte de sens et rayonnement des centralités initiales.

- (Re)Donner toutes les **priorités à la reconquête des centralités historiques** et des espaces du vivre ensemble (commerces, équipements, actions culturelles et sportives), de la place du village au pôle de quartier et aux centres-villes des communes plus urbaines.
- Redonner un rôle de cohésion sociale aux centralités en y **confortant les capacités, la diversité et la qualité d'accueil de l'habitat et en adaptant leur fonctionnement** pour y rendre la vie plus facile (meilleure disponibilité du stationnement, continuité des espaces publics, majoration des espaces verts, observation de la santé en ville et village, qualité et diversité de l'habitat, maintien de la diversité commerciale, adaptation de l'habitat au vieillissement et à la diversité sociale...).
- Faire revenir dans les centralités, du centre-ville au centre-village, les équipements structurants (administratifs, culturels ou touristiques...) afin d'asseoir le rayonnement de ces lieux partagés et de redécouvrir la force de ces espaces qui font société grâce à leur mixité sociale et générationnelle.
- Choisir un **urbanisme intégré à son contexte environnemental**, tel que l'exigent les décideurs de l'Ouest des Alpes-Maritimes, pour lesquels la densification à tout prix et l'urbanisation hors d'échelle sont des atteintes au premier principe d'équilibre du PADD, à savoir la **qualité de vie au sein du territoire**. La définition basique de l'urbanisme intégré promu par le SCoT est : l'adaptation du niveau de densité de construction à chaque contexte local, avec par ordre de priorité :

1/ Mettre en valeur et protéger l'architecture des centres anciens et les quartiers d'habitat traditionnel et privilégier la réhabilitation ou la restructuration d'îlots à l'extension de l'urbanisation. Cette reconquête des tissus anciens est un axe stratégique fort qui peut également prendre place dans les linéaires d'urbanisation ancienne (rue centrale, grands faubourgs...) ;

2/ Réaliser au sein de l'Axe Structurant, en respectant néanmoins les centralités historiques présentes et "l'urbatechture" des grands quartiers patrimoniaux, des opérations

d'urbanisme à haute densité urbaine et mixité fonctionnelle en capacité de produire de nouvelles centralités, sous réserve que les équipements et les services nécessaires à leur quotidien n'aggravent pas le besoin de déplacement. Cette ville dense en extension, à l'image des ambiances urbaines existantes au cœur de Cannes ou Grasse, doit également offrir de fortes aménités favorables à la qualité de vie, telles que l'accès rapide à de grands espaces de nature (les ceintures vertes de l'Axe Structurant, la basse Vallée de la Siagne...), de sport et de loisirs ;

3/ Enfin, à contrepied de l'étalement urbain sous forme d'habitat individuel, l'urbanisme intégré des bourgs et des villages opte pour un développement urbain sous forme d'opérations de greffe et d'îlots nouveaux intégrées à l'environnement hérité et mettant en œuvre les principes de base du bâtiment durable méditerranéen.

- Composer un **territoire de modes actifs** et d'espaces centraux pacifiés au sein desquels la place du stationnement automobile diffus serait révisée au profit de la promotion des espaces de quiétude et d'espaces partagés.



1B / Positionner les nouveaux grands générateurs de trafic au bon endroit

Un aménagement efficace du territoire au cours des 20 prochaines années consiste à mieux coordonner les capacités du réseau de mobilités et les choix de localisation des futurs grands générateurs de trafic que sont les grands sites d'emplois, les équipements attractifs ou bien les nouvelles zones denses urbaines.

Le réseau de transport existant et projeté détermine les secteurs de croissance urbaine du SCoT, et en assure la concentration et la mise en réseau.

- Faire monter en charge les grands axes de transport collectif et concevoir des projets urbains structurants autour de ces ensembles.

Les grands axes de transports collectifs choisis par le SCoT sont :

> les deux lignes ferrées régionales, l'imbrication des deux réseaux TCSP entre Cannes et Grasse (avec un point de jonction à la gare de Mouans Sartoux). Le SCoT encourage naturellement le cadencement de ces deux axes, la création de nouvelles gares et la transformation des haltes ferroviaires actuelles en meilleur point d'intermodalité.



> le corridor de Bus et Car à Haut Niveau de Services en étoile autour des Pôles d'Echanges Multimodaux avec en desserte prioritaire l'Arc de le Moyen-Pays et la connexion le long de la Basse Vallée de la Siagne).

- Développer toutes les caractéristiques de l'intermodalité autour d'un réseau de grand Pôles d'Echanges Intermodaux (PE-IM), nouveaux pivots de la mobilité et des centralités nouvelles. Ces pôles d'échange de nouvelle génération ne sont plus seulement des lieux d'accès aux transports publics, ils sont aussi des lieux privilégiés de la mobilité (information, abonnements...) et de la vie quotidienne (restauration, services publics et marchands...) et du travail (tiers lieux numériques, espaces tertiaires...). Le SCoT Ouest organise son territoire autour de deux catégories de Pôles d'Echanges :



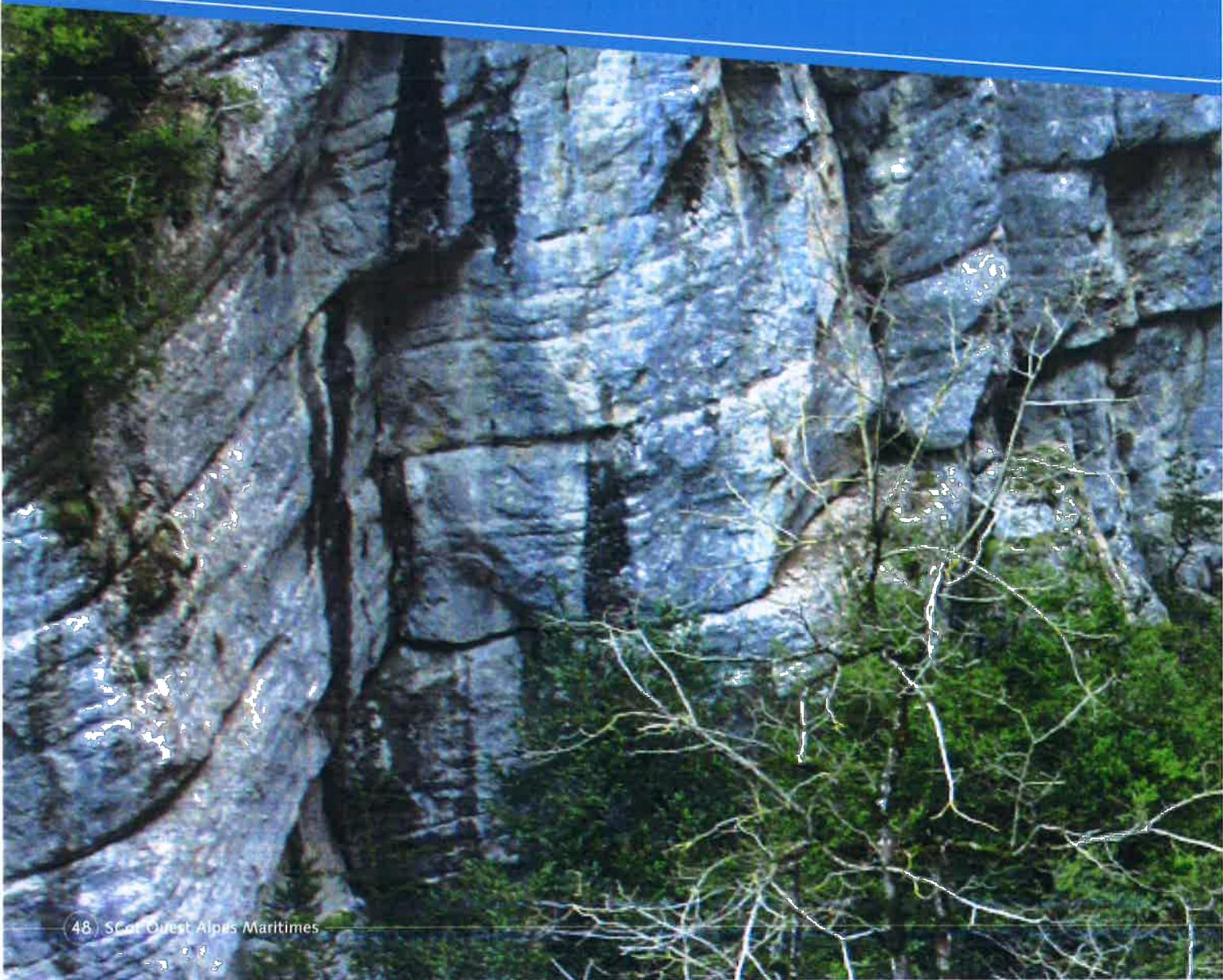
a) Un réseau de pôles d'échanges intermodaux le long des axes de grande capacité que sont les trois entités géographiques urbaines : la Ville Littorale, l'Axe Structurant et l'Arc de le Moyen-Pays. Ils servent en premier lieu à basculer autant possible de la mobilité voiture individuelle vers d'autres modes afin de retrouver de la fluidité de circulation.

b) Les points modaux stratégiques que sont le PE-IM de la gare de Grasse, celui des Tourrades-Roubine et celui du centre-ville de Cannes auxquelles sont conférées des fonctions urbaines structurantes (travail, commerce, administrations...) et un rôle de rayonnement et connexions avec les territoires qu'ils desservent.

- Soutenir et multiplier les solutions de mutualisation des mobilités à travers les démarches d'autopartage, de covoiturage, et la diffusion des flottes d'éco-mobilités en libre-service.

7399
01 20 60

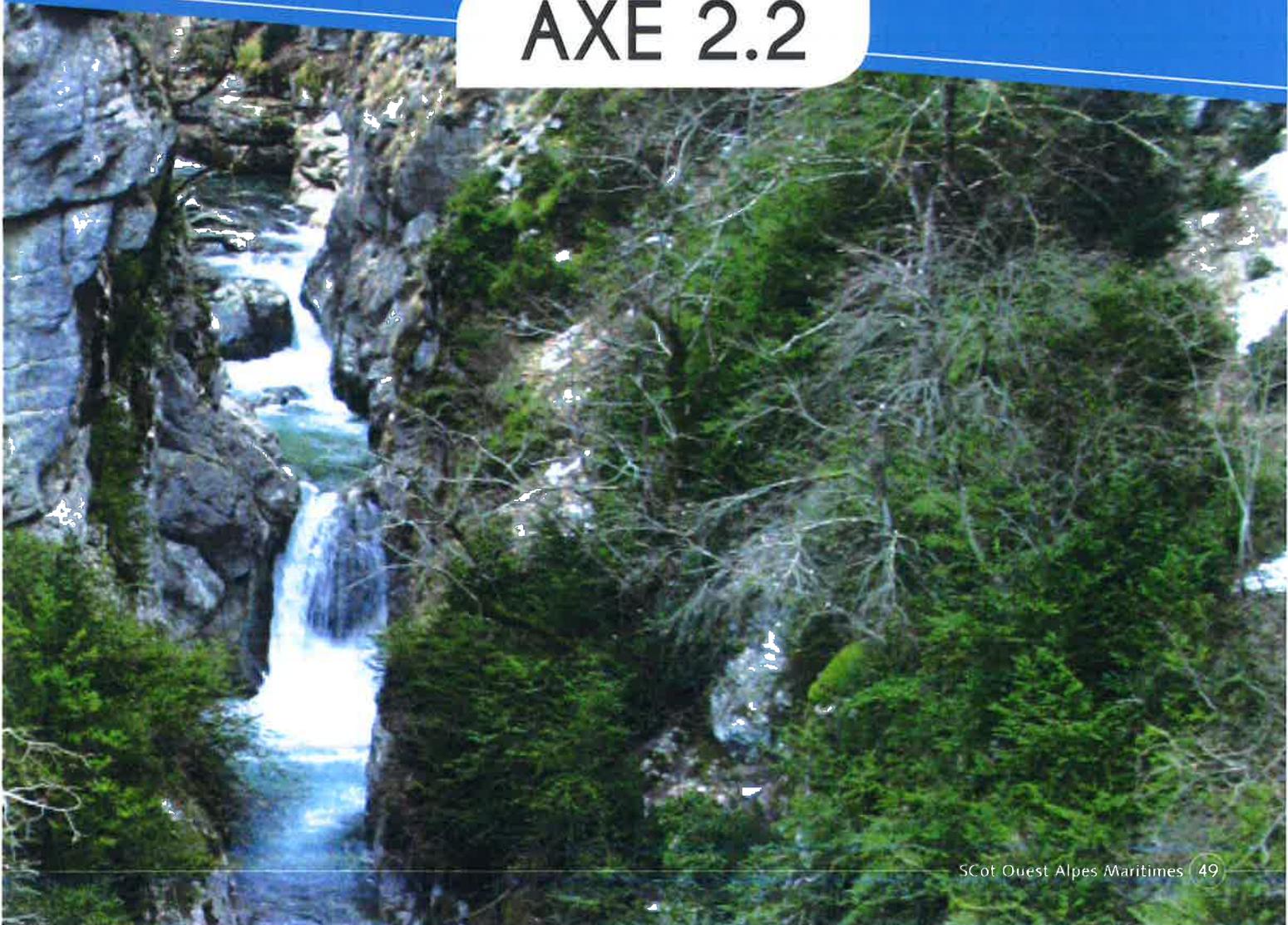
SA
Scot'QUEST
ALPES - MARITIMES



PRÉF
09.01.19

Protéger les valeurs
fondatrices du territoire :
son environnement, ses milieux
et ses paysages

AXE 2.2



2A / Constituer une trame verte et bleue à forte intensité écologique

Parce que l'Ouest Alpes-Maritimes est un territoire au cadre de vie exceptionnel de par ses attraits environnementaux (Iles de Lérins, Estérel, Pays de Grasse, Haut Pays...) et culturels (art de vivre en Provence), c'est bien le rôle du SCoT d'assurer la conservation de ce patrimoine écologique, agricole, forestier et paysager.

Le PADD est le témoin de cette vision partagée pour une urbanisation désormais conditionnée à des objectifs de réduction de la consommation foncière, de protection du réseau d'espaces d'intérêt écologique et agronomique.



Constituer le réseau écologique du SCoT'Ouest :

- Sanctuariser les grands réservoirs de biodiversité : milieux les plus remarquables : forêts, zones humides, milieux marins et cours d'eau.
- Reconnaître le lien fonctionnel Terre/ Mer et les potentiels effets indirects pour soutenir la protection des milieux marins.
- Restaurer des continuités écologiques terrestres dans le Moyen pays et la Bande Littorale.
- Protéger tout particulièrement l'ensemble du réseau aquatique en tant que réservoir et corridor de biodiversité, dans la logique globale du SDAGE et du SAGE.
- Inscrire et préserver les espaces naturels au contact de l'urbanisation en tant qu'espaces relais de la trame verte et bleue.
- Concilier préservation et fréquentation des grands poumons naturels.
- Inscrire et préserver les espaces naturels situés soit au sein de l'urbanisation diffuse soit au contact de l'urbanisation en tant qu'espaces relais de la trame verte et bleue.

Remettre la nature au sein des projets urbains du territoire :

- Fixer des limites clefs à l'urbanisation, au contact des grands espaces naturels, afin de protéger les espaces matrices de toute fragmentation future.
- Favoriser le retour de la « nature en ville » par le développement d'espaces verts de proximité, supports d'usages et de lien social, connectés à la trame verte et bleue du territoire.
- Préserver les composantes végétales présentes dans la ville, permettant d'adoucir les paysages et de rafraîchir l'espace public (jardins, alignements d'arbres, ...).
- Développer les liens entre trame verte et bleue urbaine et déplacements doux, afin de créer des cheminements continus, paysagés et agréables.



2B / Préserver les espaces marins et protéger les paysages littoraux

L'attrait des îles de la baie de Cannes et du bord rocheux de l'Estérel sur la partie Sud du territoire de Théoule n'est plus à démontrer. Si le littoral de l'Ouest Alpes-Maritimes forme l'une des principales destinations nautiques mondiales, la configuration fermée de la baie de Cannes et les espaces marins et littoraux doivent faire l'objet d'une attention constante dans leur gestion environnementale et méritent de bénéficier des protections les plus efficaces pour le maintien de leurs équilibres.

Poursuivre la préservation de la biodiversité marine :

- Mettre à profit la démarche de classement UNESCO des îles de Lérins pour sanctuariser les milieux iliens les plus fragiles.
- Etendre, au sein du périmètre NATURA 2000 Lérins-Cap d'Antibes et au-delà, les principes de protection des grands herbiers marins qui forment l'une des bases les plus riches de la biodiversité de la rade.
- Constituer des aires marines protégées ménagées des pressions anthropiques (nautisme, prélèvements...).
- Informer et sensibiliser toutes les populations (résidents et touristes) à la sensibilité des milieux littoraux (rejets des eaux noires, pêche plaisancière...).
- Développer les démarches de parcs marins à l'instar de celui d'Estérel-Théoule pour mieux faire cohabiter la protection de la mer et les usages récréatifs.



Protéger le littoral face aux pressions du changement climatique et des activités humaines :

- Permettre la réalisation des ouvrages préventifs de protection des espaces littoraux face aux incidences prévisibles de la submersion marine.
- Coordonner les processus de ré-engraissement des plages, afin de rendre plus efficace la lutte contre l'érosion du littoral.
- Améliorer sensiblement la qualité des eaux pluviales se déversant dans la baie afin d'abaisser le volume de petits déchets déposés, et de lutter contre l'acidification des eaux de surface qui perturbent l'écosystème des fonds marins.
- Mettre en œuvre un projet d'aménagement durable pour chacune des deux îles, avec une réflexion sur l'autonomie énergétique, le « 0 déchet » et la fréquentation touristique à empreinte écologique la plus faible.

Faire cohabiter tous les usages de la mer :

- Faciliter les métiers traditionnels de la mer en leur réservant des zones d'intervention exclusive permettant baie de conserver sa vocation de pêche.
- Améliorer les conditions des rotations maritimes entre la Ville Littorale et les îles de Lérins (pontons d'accueil, embarcadères...).
- Travailler à l'échelle de la baie sur un schéma des pratiques de la mer afin de mieux distribuer les vocations compatibles entre elles (nautisme; plongées, baignade).

Mettre en valeur les paysages littoraux :

- Inclure au sein des Espaces Remarquables et Caractéristiques du Littoral l'ensemble des parties naturelles du Site Classé de l'Estérel, les îles de Lérins, les parties naturelles du massif du Tanneron et les grands ensembles boisés collinaires en périphérie de la ville de Cannes.
- Confirmer les fonctions de grandes coupures d'urbanisation littorale des grands vallons de l'Estérel et du Tanneron, le Golf Old Course et les grands espaces naturels collinaires de Cannes que sont la Croix des Gardes et les ensembles boisés du haut de la Californie.
- Sortir des processus de densification les espaces proches du rivage présentant une sensibilité paysagère avérée (pentes de l'Estérel, espaces urbanisés collinaires de Mandelieu et de Cannes, la pointe Croisette à Cannes...)



PARIS

09-01-19

AA





2C / Pérenniser, intervenir et installer : trois engagements forts pour l'agriculture et la forêt



L'agriculture et à la forêt jouent un rôle stratégique et majeur dans le projet de territoire du SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes. Elles constituent un pilier du développement local avec la culture des plantes à parfum, le maraîchage et l'agro-sylvo-pastoralisme. Par ailleurs, elles représentent une base d'emplois spécifiques importante et méritent ainsi une protection exigeante de leurs emprises foncières, une reconnaissance comme bien commun (démarche UNESCO du pays de Grasse), et un soutien renouvelé de la demande locale pour la commercialisation et la valorisation des productions agricoles et forestières. Avec l'ensemble des partenaires du monde agricole, l'objectif est bien d'imaginer un projet territorial agricole et forestier, économique et alimentaire qui soit conçu comme un signal fort d'attachement des communes aux qualités et à la diversité des productions qu'offre l'étendue du territoire du SCOT.

(Re)connaître la diversité des terroirs agricoles et positionner l'agriculture comme levier de développement économique du territoire

L'extraordinaire diversité des terroirs est un atout fort du SCOT'Ouest : Patrimoine UNESCO pour les PAPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales), pratiques maraîchères au sein de la plaine de la Siagne, productions insulaires des Iles de Lérins, oléiculture provençale, agro-sylvo-pastoralisme dans le Haut Pays, culture du Feuillage dans le Tanneron, etc....

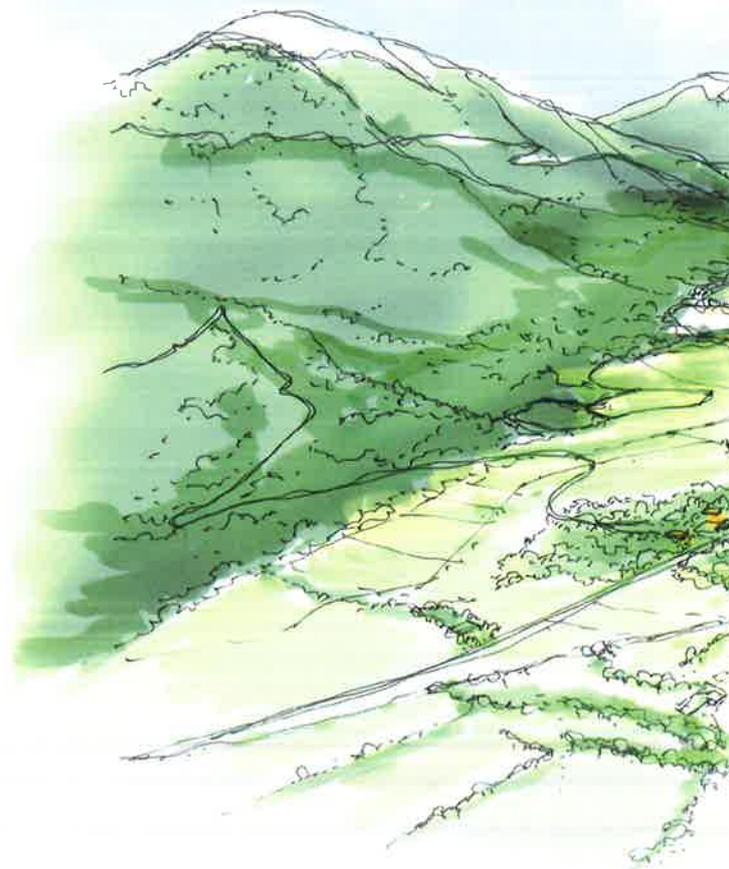
La protection, la reconnaissance et la labélisation de cette palette agricole sera désormais partagée au sein de chaque démarche de planification entreprise sur le territoire.

Faire des grands ensembles agricoles des éléments majeurs du maintien et de la redynamisation des filières agricoles sur le territoire du SCOT'Ouest

- en stoppant la consommation et l'artificialisation des espaces agricoles, notamment en frange littorale et dans le moyen pays, avec l'instauration de limites pérennes entre urbanisation et campagne, et en parvenant à faire reculer la superficie des terres urbanisables à l'échéance des 20 prochaines années.
- en protégeant et valorisant le potentiel agronomique exceptionnel de ces espaces, afin d'éviter le détournement des fonctions initiales. Les documents d'urbanisme, à leur échelle, doivent contribuer au maintien de la pérennité des

exploitations et rechercher l'extension des zones agricoles sur les espaces reconnus de bonne qualité agronomique.

- en luttant contre le morcellement du foncier agricole via des procédures ponctuelles de remembrement visant à faciliter l'implantation de nouveaux agriculteurs.
- en optimisant et rationalisant les usages et le foncier agricole.
- en rétablissant le lien fonctionnel entre espaces agricoles et espaces urbains via le développement des circuits-courts.





Mettre en commun les actions foncières de façon à assoir une véritable maîtrise des terrains agricoles et forestiers

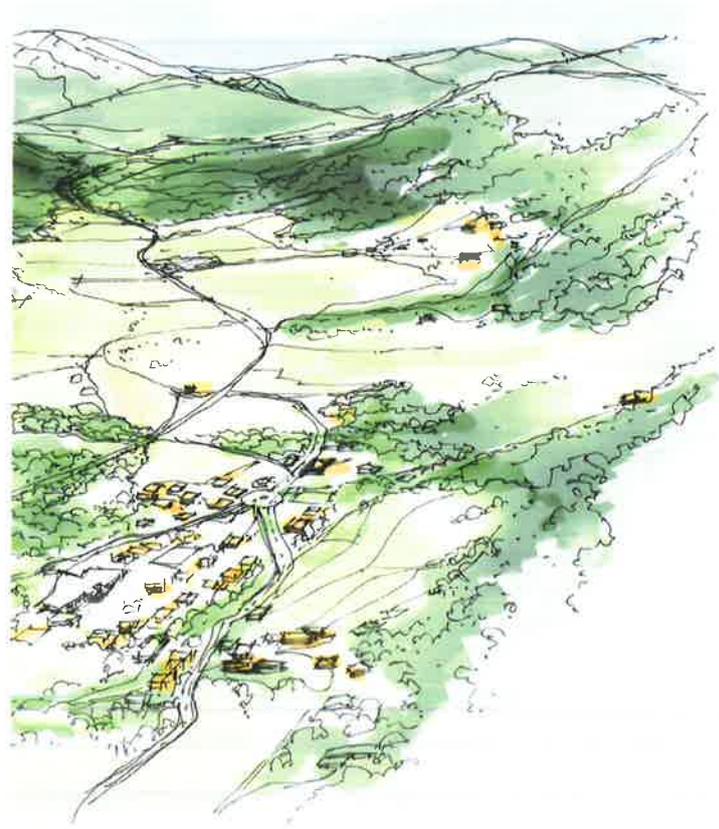
- Engager des réflexions sur les outils de maîtrise foncière en instaurant des périmètres prioritaires de préemption et d'acquisition, notamment sur les grandes plaines agricoles subissant des mécanismes de spéculation foncière et/ou de rétention foncière.

- Sur le long terme, viser la protection de la moitié des terres agricoles par la mise en place des divers outils de protection. Les grands ensembles agricoles seront les principaux espaces concernés par ces dispositions.
- Envisager des hameaux agricoles si nécessaire.

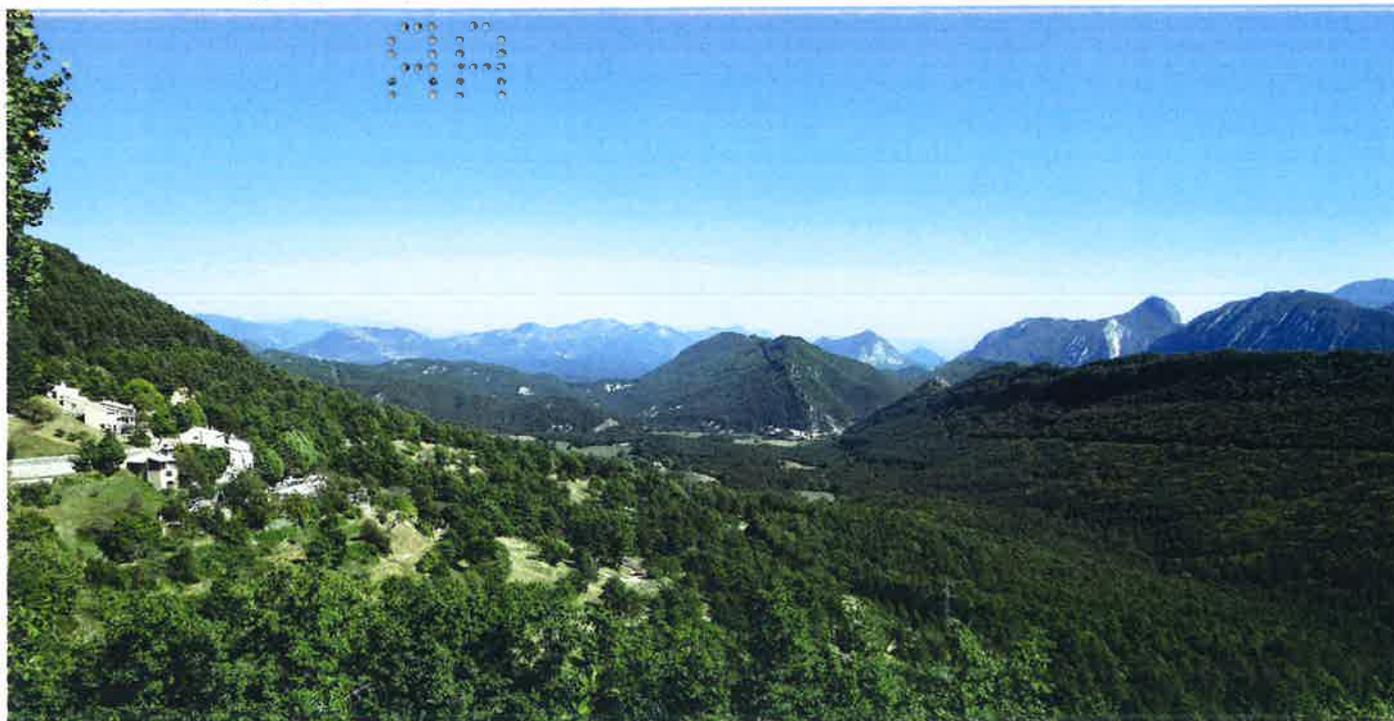
Poursuivre l'aménagement agricole des terres

Le SCoT'Ouest Alpes-Maritimes encourage :

- l'aménagement, la remise en état et le développement des réseaux d'irrigation, de façon à assurer la desserte en eau sur les parcelles à fort potentiel agronomique ;
- l'entretien des parcelles délaissées menant à une fermeture progressive des paysages, de manière à maintenir l'essence agricole à l'origine de l'identité traditionnelle du territoire ;
- la préservation, l'entretien et la remise en état des chemins de transhumance et des voies d'accès aux massifs forestiers ;



2D / Protéger un patrimoine paysager exceptionnel



Préserver les sites paysagers identitaires du territoire

- En cohérence avec le PNR des Préalpes d'Azur, préserver et mettre en valeur le paysage du Haut-Pays, en particulier les grands espaces sauvages (Haute Siagne, Estéron, massif de la Martelière, Plateau du Thiey...) à partir d'outils de protection des paysages forts que sont les sites classés, les sites patrimoniaux remarquables, les espaces naturels inconstructibles des Plans Locaux d'Urbanisme... ;
- Structurer le paysage du Moyen-Pays et de la Bande Littorale, en révélant la qualité paysagère de la Basse Vallée de la Siagne et le caractère de nature cultivée du Tanneron ;
- Protéger les grands plans agricoles d'altitude, les grands pierriers et les espaces de l'agro-sylvo-pastoralisme en tant qu'espaces caractéristiques du patrimoine montagnard ;
- Qualifier le lien Terre-Mer pour une mise en valeur du trait de côte et de l'espace marin.

Considérer le paysage comme un guide pour les choix urbains d'avenir

- Stopper le morcellement des ensembles agro- naturels : spécifiquement dans le Moyen-Pays, reconnaître les espaces agro-naturels comme des zones de limitation de l'urbanisation (Ex : le site à préserver de Grangeneuve) ;
- Fixer des limites d'urbanisation de (très) long terme : affermir les interfaces ville/nature pour réduire la consommation foncière ;

- Structurer l'urbanisation et favoriser l'intégration de la nature en ville ;
- Conserver les caractéristiques de l'urbanisation pavillonnaire héritée et ne pas aggraver l'impact de ce type d'urbanisation dans le paysage.

Protéger l'identité provençale héritée

- Protéger l'identité architecturale des villages et maintenir la qualité de leurs silhouettes perçues avec des outils de protection adaptés ; avec une attention particulière portée à la valorisation des socles, les alignements et les ordonnancements historiques, la conservation des composantes architecturales traditionnelles et les éléments typiques de l'architecture provençale littorale et de l'arrière-pays ;
- Reconquérir les entrées de ville et valoriser les axes de traversée du territoire comme support de découverte du paysage local ;
- Retrouver des paysages fonctionnels : accentuer la protection du petit patrimoine rural (canaux, restanques, bories...) et protéger le patrimoine végétal (grands arbres, ripisylves...) ;
- Organiser la mise en valeur des sites touristiques et des parcours sur l'ensemble du territoire, en vue de promouvoir la diversité ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti sur tout le territoire, avec notamment le patrimoine industriel et le centre-ville de Grasse, le Suquet à Cannes, les noyaux villageois de montagne et tout le patrimoine bâti du 19^{ième} et du 20^{ième} siècle.

Protéger un patrimoine paysager exceptionnel

SCOT
OUEST
ALPES
MARITIMES



7000
21.10.20
FR

scot'ouest
ALPES - MARITIMES



Conjuguer compétitions

et solidarités

économiques

AXE 2.3



3A / Rester un territoire à haute valeur ajoutée économique

L'Ouest Alpes-Maritimes par son attractivité Côte d'Azur couplée à des filières économiques exploratrices et mondialisées que sont les nouvelles économies numériques (Technopôle Sophia Antipolis à Mougins), l'aérospatiale de pointe (Thalès à Cannes), les industries arômes et parfums du Pays de Grasse, et forcément le tourisme, est un territoire ouvert sur le monde, inscrit dans la compétitivité et la volonté de continuer à attirer des talents, des investissements et des projets d'entreprendre.

Cette force de la haute valeur ajoutée économique alimente à son tour une économie locale, dite présentielle, de haute qualité et en capacité de répondre à la demande soutenue de biens et de services.

Afin de soutenir cet équilibre dynamique dans le temps, le SCoT'Ouest doit s'impliquer continuellement dans l'innovation, la formation des femmes et des hommes qui y travaillent et la coopération avec ses territoires voisins, notamment au sein du nouveau Pôle Métropolitain, Cap Azur.



1/ Faire émerger un écosystème territorial de l'innovation au cœur de l'Ouest des Alpes-Maritimes

- Coordonner les filières économiques fortes du SCoT'Ouest au sein de Pôle de Compétitivité locaux capables de dynamiser les filières (Technopôle Sophia-Antipolis de Mougins, Pôle d'Excellence du Nautisme Cannes-Mandelieu, Economie Créative autour de l'image et du numérique dans la continuité du pôle créé sur la Bastide Rouge à Cannes, Aromes et Parfums et Sciences du Vivant dans le Pays de Grasse en confortant la plaine de Sainte-Marguerite et Aroma Park...).
- Conforter l'offre locale de formation initiale et continue, et continuer à accueillir au sein de l'Axe Structurant des fonctions universitaires et de recherche, avec, en perspective, l'éclosion progressive au sein d'une "boucle numérique intégrée" (instantanéité des communications numériques) d'un nouvel espace technopolitain multi-sites complémentaire et associé à Sophia Antipolis (avec l'extension du site de Mougins notamment) permettant les fertilisations croisées, les échanges de compétences et des savoirs.

- Miser sur la décentralisation des tiers lieux numériques sur l'ensemble du territoire du SCoT, y compris sur le Haut-Pays, pour diffuser toutes les économies créatives.

2/ Soutenir le processus régional de réindustrialisation

- Engager la relance des économies productives à chaque endroit du territoire du SCoT en misant sur les 3 secteurs pilotes de l'économie locale (Arômes et parfums, aérospatiale et nautisme).
- Affirmer toute la filière Arômes et Parfums pour laquelle le très prochain classement UNESCO sur les plantes à parfums du Pays de Grasse va encore accentuer la notoriété. Le SCoT doit protéger les implantations industrielles existantes au sein de l'unité urbaine de Grasse, mais aussi assurer le caractère opérationnel du foncier programmé pour son développement.
- Réaliser les sites d'activités (maritimo-fluvial et terrestre) du pôle d'excellence du nautisme pour conserver sur l'agglomération de Cannes toute la filière de la conception, maintenance et réparation qui associe un nombre élevé d'entreprises et un savoir faire industriel rare.
- Apporter à la filière aérospatiale de Cannes la possibilité de rapprocher sa sous-traitance en ingénierie et techniques dans le cadre de la vaste opération d'aménagement de la Roubine, au sein du vaste périmètre de Cannes Grand Ouest.





3/ Proposer des sites économiques nouveaux ou requalifiés à haute performance environnementale

- Résoudre le déficit de foncier économique qui pèse sur l'attractivité du SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes. La reconstitution du stock par la mise à disposition de grandes plateformes industrielles (Pays de Grasse), artisanales et tertiaires constitue une action urgente du projet de territoire.
- Requalifier et re-densifier les zones économiques vieillissantes en cherchant en même temps à retravailler la qualité architecturale et paysagère, la performance environnementale et une certaine forme de « thématisation » de chaque site économique pour permettre de faciliter l'émergence d'écosystèmes locaux ainsi que le développement de segments économiques innovants autour des économies circulaires.
- Adapter également les zones économiques actuelles aux évolutions du changement climatique en sécurisant leurs emprises face aux risques inondation ou submersion et en protégeant les investissements importants engagés par les entreprises.
- Clarifier la vocation des sites économiques en distinguant désormais les sites à vocation productive de ceux à vocation artisanale et de services, et en fermant les possibilités d'implantation aux unités commerciales qui déstabilisent les prix du foncier.
- Maintenir et créer des plateformes artisanales au sein de chaque centralité (y compris en milieu urbain) afin de diversifier l'offre d'emplois.

3B / Soutenir les économies traditionnelles autour du tourisme, du commerce et de l'artisanat

Le SCoT prend soin d'accompagner l'évolution des grandes filières économiques historiques face aux mutations multiples auxquelles elles sont confrontées (l'offre touristique digitale, le e-commerce, la concentration commerciale...) car elles forment, avec l'agriculture, un socle stable de la création de valeurs et d'emplois de ce territoire.

Confirmer le statut de destination touristique mondiale

- Mettre en tourisme tout le territoire du SCoT du Haut Pays à la bande littorale (pass transport, signalétique, pass destination, WIFI) avec une seule marque touristique mise en avant.
- Rester une destination de notoriété mondiale pour le tourisme événementiel (Festival de Cannes, Cannes Series, Grands Salons, Congrès...) et le tourisme d'affaires autour du Palais des festivals et des Congrès de Cannes, navire amiral et moteur économique pour tout l'Ouest des Alpes-Maritimes.
- Valoriser les portes d'entrée touristique de la Côte d'Azur avec l'aéroport de Cannes-Mandelieu et le mole croisières sur la Croisette.
- Relancer le tourisme hivernal sur le Haut-Pays en misant sur le rééquipement des stations de Thorenc, de l'Audoubert et de la Moulière.
- Mettre à profit l'aura patrimoniale et l'authenticité provençale des villes et villages pour développer un tourisme authentique basé sur la culture, le patrimoine, les savoir-faire (la parfumerie, la gastronomie...) et l'artisanat d'art.

Agir sur l'hébergement, premier levier d'attractivité touristique

- Choisir un développement touristique à haute valeur ajoutée, conçu autour d'une offre d'hébergements et d'animations touristiques renouvelée et élargie.
- Empêcher l'érosion des capacités d'accueil touristiques par les changements de destination des unités touristiques.
- Créer du logement saisonnier pour assurer à toute la filière de rester attractive au niveau national auprès des actifs du monde du tourisme et du BTP (Haut Pays).
- Contrôler le développement des plateformes d'hébergements numériques afin de ne pas fragiliser l'hébergement hôtelier et de service.





Prioriser l'offre de proximité dans l'économie commerciale

- Engager une stratégie collective de redynamisation des centralités commerciales (notamment les deux grands centres-villes) en agissant en même temps sur l'animation des cœurs de villes, de villages et de quartiers et sur la reconquête de la vacance en rez de chaussée et la promotion de ces lieux.
- Défendre la diversité commerciale et artisanale de chaque centralité et faciliter les conditions d'usages de ces pôles (livraison, service, stationnement au contact...) en abordant au sein des documents les questions de la logistique du dernier kilomètre.
- Apporter du pouvoir d'achat dans les centralités commerciales historiques du SCoT'Ouest en les inscrivant dans les réseaux de fréquentations touristiques (vieux centres villes, vieux villages...).
- Coupler renouvellement urbain et urbanisme commercial afin de localiser l'attractivité des nouveaux commerces au sein des nouvelles centralités.

L'artisanat de services et du quotidien

- Rendre visible les différentes typologies de l'artisanat local autour de labélisations et d'offres regroupées, pour faire connaître l'appareil économique des petites entreprises.
- Protéger les derniers îlots artisanaux urbains et villageois (quand ils sont compatibles avec l'environnement résidentiel) afin de conserver toutes les facettes de la diversité économique.



3C / Devenir un territoire de pointe des transitions numériques et énergétiques



Plan Climat Energie

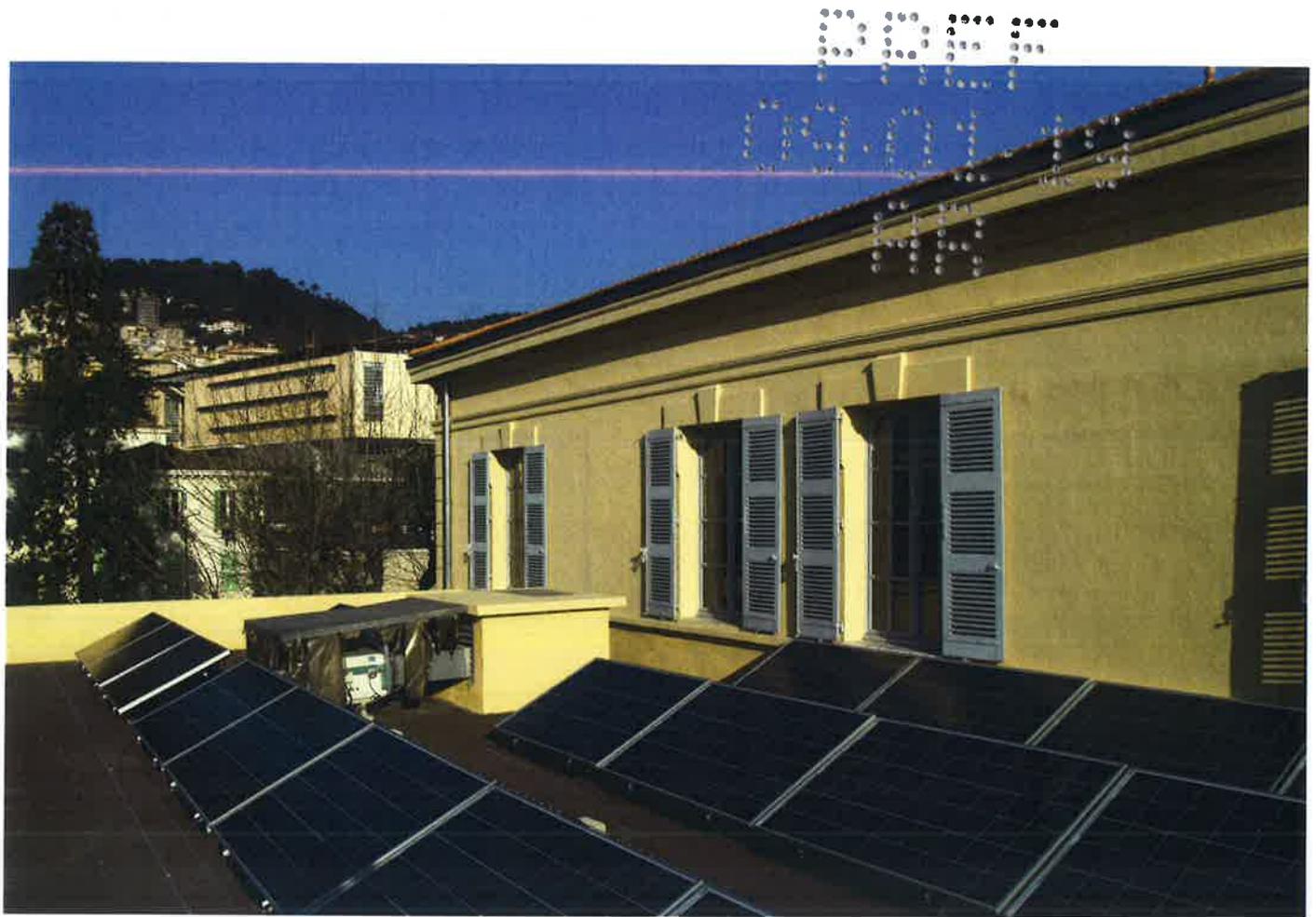
ANTIBES - CANNES - CAPG - CAPL - CASA - GRASSE



Les transitions numériques et énergétiques sont devenues interdépendantes et forment aujourd'hui une des bases supposées d'une nouvelle révolution économique (ou industrielle) au sein de laquelle chaque territoire se doit d'investir. Cette implication dans ces transitions est aujourd'hui déjà bien engagée sur le territoire, avec un schéma directeur numérique et un Plan Climat qui forment des atouts forts pour le devenir du SCOT'Ouest. Le Projet de Territoire traduit cet engagement dans ces deux transitions avec :

- L'ambition de faire du Haut-Pays un territoire à énergie positive à l'échéance des vingt prochaines années, grâce à la fois la production centralisée et diffuse des énergies nouvelles.

- Le maillage de chaque grande entité géographique par un Réseau Electrique Intelligent (smart grid) capable de redistribuer l'ensemble des énergies renouvelables produites, quelle que soit la source d'origine (grandes plateformes photovoltaïque, agrivoltaïsme, installations individuelles...) avec à terme des objectifs d'autoconsommation à atteindre.
- La multiplication des plateformes de production d'énergies renouvelables dans les conditions environnementales et paysagères fixées conjointement par le DOO et la Charte du Parc Naturel Régional, et la priorité absolue donnée aux installations réalisées sur des sites déjà anthropisés. L'installation du poste de Valderoure est une réelle opportunité pour le développement de la filière photovoltaïque, cependant la valeur paysagère des lieux ainsi que la continuité des parcours pastoraux doivent primer sur l'installation des fermes photovoltaïques.



- Le développement en parallèle du photovoltaïque et des autres sources de la filière bois-énergie à partir des ressources régionales et notamment la valorisation des ressources forestières des territoires de l'arrière-pays (Vésubie, Mercantour, Haut Pays, Pays de Fayence...), une fois la rationalisation de leur exploitation mise en place.
- La conception d'opérations d'urbanisme innovantes, à la fois sur les secteurs de projet emblématique du SCOT'Ouest et au sein des petites unités d'aménagement conçues par les communes et les villages, capables d'atteindre l'autonomie énergétique ou de devenir des nouveaux pôles émetteurs d'énergies.
- La promotion de toutes les typologies de réseaux de chaleur mutualisés permettant de valoriser les ressources locales (biomasse, bois-énergie, eaux usées...) et les énergies innovantes comme la thalassothermie ou la géothermie.
- Le déverrouillage de l'auto-production individuelle en limitant aux seuls périmètres d'intérêt patrimonial reconnus les limitations à l'installation des dispositifs de production d'énergies renouvelables.

7500
01.10.00
AA

Scot'OUEST

ALPES - MARITIMES



PROF
05-01-19
AR

Valoriser
le profil
environnemental

AXE 2.4





4A / Acquérir toutes les capacités de résilience face au réchauffement climatique



En tant que territoire méditerranéen, le SCot Ouest est depuis plusieurs décennies concerné par des événements climatiques sévères et répétés qui menacent la sécurité des personnes et des biens.

Empêcher une éventuelle aggravation des risques naturels et technologiques par une gestion du territoire adaptée

- S'habituer à la culture de l'alerte et transmettre la mémoire du risque pour se souvenir des erreurs passées et acquérir les bonnes pratiques ;
- Optimiser la gestion de crise.

S'inculquer une meilleure culture préventive du risque inondation et mouvements de terrain :

- Mettre en sécurité tous les espaces urbanisés concernés par un risque inondation dangereux par le biais d'ouvrages de parades et en adaptant les installations existantes ;
- Maintenir en zone agricole ou naturelle les projets d'urbanisations nouvelles dans les secteurs les plus exposés aux risques naturels majeurs d'inondation et de submersion, et adapter les projets de renouvellement urbain pour les sécuriser face à l'ampleur de ces phénomènes ;
- Lutter contre l'imperméabilisation excessive des sols qui accélère la concentration des eaux et les glissements de terrain, et revenir vers des principes d'un territoire plus perméable doté d'un plan directeur global par bassin versant pour le ralentissement du ruissellement ;

- Couvrir tous les sites exposés par des démarches globales de traitement des risques (SMIAGE, schémas directeurs pluvial intercommunaux; PPR Inondation nouvelle génération, GEMAPI et nouveaux ouvrages de sécurisation...);
- Accompagner la mise en œuvre des actions des PAPI afin de limiter les conséquences des risques submersion et inondation.

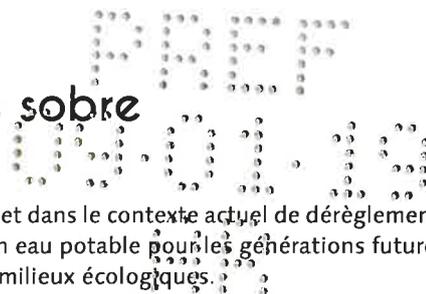
Lutter contre le risque incendies de forêt

- Poursuivre la réalisation des grands ouvrages de parade face au risque d'incendie de forêt, alors que par la répétition des canicules et des sécheresses, la période de probabilité de feux couvre désormais toute l'année et que l'intensité des phénomènes est fortement accentuée ;
- Traiter en prévention les grandes interfaces entre les agglomérations et les grands massifs, notamment sur les parties ouvertes aux vents dominants, en fonctionnalisant ces espaces naturels à partir de l'agro-sylvo-pastoralisme et les loisirs.

Prendre en compte les risques technologiques

- Maîtriser l'urbanisation autour des établissements et activités présentant un risque majeur ;
- Identifier les espaces nécessaires à l'accueil d'entreprises à risques.

4B / S'engager pour un territoire plus sobre



En milieu méditerranéen où l'eau potable est devenue une ressource précieuse et dans le contexte actuel de dérèglement climatique, le SCoT Ouest doit à la fois assurer une bonne qualité d'approvisionnement en eau potable pour les générations futures et garantir les débits écologiques indispensables au fonctionnement des habitats et des milieux écologiques.

La protection des ressources et des milieux aquatiques comme objectif prioritaire du développement durable

- Mettre en œuvre une politique globale et intercommunale sur l'assainissement en considérant les problématiques de risques associées (inondations, mouvements de terrain...) et les cycles de saisonnalité (évolution importante de la population en fonction des périodes touristiques)
- Éliminer la présence des macro déchets et déchets chimiques drainés par le ruissellement urbain. En articulation avec la protection des milieux marins, traiter en priorité les affluents de la Siagne et le fleuve côtier afin d'abaisser l'apport de matières polluées dans la baie.
- Corréler les choix d'urbanisation avec la desserte actuelle ou programmée, des quartiers par l'eau potable et l'assainissement et conditionner les projets d'aménagement
- Préserver les ressources en eau et particulièrement les captages d'eau potable, y adapter les usages (agriculture, tourisme et nature notamment) et participer à la démarche de sécurisation des captages.
- Protéger l'ensemble des milieux aquatiques en tant que réservoirs et corridors écologiques dans le respect du SDAGE et du SAGE Siagne.



La rationalisation de la ressource en eau

- Proscrire rapidement le gaspillage de l'eau
 - > Renforcer la qualité des réseaux de distribution pour faire chuter à moins de 5% les taux de perte
 - > Distinguer efficacement les ressources en eau potable et les ressources en eau utile
 - > Inscrire l'économie de l'eau au cœur de toutes les réflexions de l'aménagement pour résoudre toutes les sur-utilisations actuelles (végétalisation adaptée, réduction des déperditions par évaporation...)
 - > Promouvoir une utilisation de l'eau raisonnée notamment en période touristique / période de stress hydrique (un besoin important et une ressource « faible »)
- Réutiliser l'eau précipitée ou déjà consommée pour des usages adaptés à sa seconde consommation
 - > Généraliser les dispositifs de réemploi des eaux nettoyées à la sortie des grands collecteurs (STEP notamment) en remplacement d'utilisations d'eau brute
 - > Soutenir les débits écologiques des cours d'eau permanents en refoulant les eaux récupérées en tête de bassin
 - > Construire progressivement un second réseau d'adduction d'eau potable dit d'usage d'eau banale, pour valoriser les eaux précipitées et les eaux de réemploi, et remplacer les prélèvements sur la ressource pour les usages de grands volumes (arrosages, lavages...)
- Au regard du changement climatique, rechercher une plus grande sécurisation de l'approvisionnement en eau du territoire par l'augmentation du volume de stockage et la diversification de la ressource

